

MAIRIE DE MOUTIERS
PROCÈS VERBAL

RÉUNION DU MARDI 10 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 10 mars à 20h

Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des associations sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers.

Monsieur Le Maire informe qu'en raison des travaux de mise en sécurité dans la salle du Conseil, les assemblées municipales ont lieu à la salle des associations (1 place Saint-Martin) jusqu'à la fin du chantier.

Date de la convocation : le jeudi 5 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents :

Etaient présents : M. COLAS Yves, Mme HOCDÉ Marie-Thérèse, M. PRIOUR Nicolas, Mme CHEVRIER Maryvonne, M. DOUCIN David, M. FOLIARD Cédric, M. ALIX Didier, Mme FROMENTIN Cécile, Mme LEMAILE Magali, M. DURAND Cédric, Mme OLIVRY Kélig, Mme CORNÉE Anne-Sophie

Absent : M. ROBIDEL Johan

Excusés :

M. CORBIÈRE Sébastien donne pouvoir à M. DURAND Cédric

Mme CHEDEMAIL Mathilde

Secrétaire : Mme OLIVRY Kélig

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal
DU 10 FEVRIER 2026

Documents budgétaires présentés le mardi 10 février 2026 à l'ensemble des élus, à l'occasion d'une journée d'informations « finances » et bilan de l'année 2025.

En raison d'une panne informatique majeure et nationale survenue en février, les liaisons comptables entre Vitré Communauté et ses communes membres ont été affectées. Les délibérations du 10 février 2026 relatives au Compte Financier Unique (budget principal et budget annexe « Les Hautes Vallées ») n'ont pu être exécutées. Ces points sont donc de nouveau soumis au vote de l'assemblée.

I – COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 du budget principal : approbation

II – AFFECTATION DU RÉSULTAT : budget principal

III – COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 du budget annexe « Les Hautes Vallées » : approbation

IV – AFFECTATION DU RÉSULTAT : budget annexe « Les Hautes Vallées »

V – VOTE DU BUDGET 2026 : budget annexe « Les Vallées »

VI – VOTE DU BUDGET 2026 : budget annexe « Les Hautes Vallées »

VII – SENTIER PIÉTONNIER « LE CÈDRE » route de la Blosserie : devis voirie

VIII – SENTIER PIÉTONNIER « LE CÈDRE » route de la Blosserie : devis potelets en bois

IX – SENTIER PIÉTONNIER ET PARKING CIMETIÈRE : devis aménagement

X – ARRÊT BUS MOVA : devis marquage au sol

Objet n°1 - COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 du budget principal : approbation

Cette délibération annule et remplace celle du 10 février 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu la demande de la commune de Moutiers, en date du 24 mai 2024, portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

Vu l'avis favorable des élus lors de la commission des Finances du mardi 10 février 2026

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Moutiers

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Moutiers

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Considérant les résultats pour l'exercice 2025 présentés ci-dessous, achevés et vérifiés :

COMMUNE - CFU 2025						
	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	348 354,43 €	0,00 €	348 354,43 €
Opérations de l'exercice	498 529,43 €	706 028,48 €	284 116,81 €	353 946,49 €	782 646,24 €	1 059 974,97 €
Résultats de l'année 2025	498 529,43 €	706 028,48 €	284 116,81 €	702 300,92 €	782 646,24 €	1 408 329,40 €
Résultats de clôture		207 499,05 €		418 184,11 €		625 683,16 €

Monsieur Le Maire ne prend pas part à la lecture des résumés ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (Monsieur Le Maire n'a pas pris part à la lecture des résumés ni au vote du CFU) :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal tel que présenté.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet n°2 – AFFECTATION DU RÉSULTAT : budget principal

Monsieur Le Maire indique que :

La section de fonctionnement présente un excédent de 207 499.05 €

La section d'investissement présente un excédent de 418 184.11 €

Ces résultats sont à affecter dans le Budget Primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE d'affecter les résultats 2025 du budget principal comme suit :

- Excédent de fonctionnement de 207 499.05 € reporté en recettes d'investissements au compte 1068

Objet n°3 - COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 du budget annexe « Les Hautes Vallées » : approbation

Cette délibération annule et remplace celle du 10 février 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu la demande de la commune de Moutiers, en date du 24 mai 2024, portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

Vu l'avis favorable des élus lors de la commission des Finances du mardi 10 février 2026 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Moutiers, du budget annexe « Les Hautes Vallées »

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Moutiers, du budget annexe « Les Hautes Vallées »

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Considérant les résultats pour l'exercice 2025 présentés ci-dessous, achevés et vérifiés :

LES HAUTES VALLES - CFU 2025

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,06 €	0,00 €	86 124,18 €	0,00 €	86 124,24 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats de l'année 2025	0,06 €	0,00 €	86 124,18 €	0,00 €	86 124,24 €	0,00 €
Résultats de clôture	-0,06 €		-86 124,18 €		-86 124,24 €	

Monsieur Le Maire ne prend pas part à la lecture des résumés ni au vote.

Le Conseil Municipal doit délibérer et voter pour :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (Monsieur Le Maire n'a pas pris part à la lecture des résumés ni au vote du CFU) :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Les Hautes Vallées » tel que présenté

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet n°4 – AFFECTATION DU RÉSULTAT : budget annexe « Les Hautes Vallées »

Monsieur Le Maire indique que :

La section de fonctionnement présente un déficit de 0.06 €

La section d'investissement présente un déficit de 86 124.18 €

Ces résultats sont à affecter dans le budget annexe « Les Hautes Vallées » 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE d'affecter les résultats 2025 du budget annexe « Les Hautes Vallées »
comme suit :

- Déficit de fonctionnement de 0.06 € reporté en dépenses de fonctionnement au compte 002

Objet n°5 – VOTE DU BUDGET 2026 : budget annexe « Les Vallées »

Après avoir eu lecture des dépenses et des recettes inscrites au budget annexe 2026 « Les Vallées », le Conseil Municipal propose de voter :

Le budget annexe 2026 « Les Vallées » s'équilibre à la somme :

De 114 005.13 € en section de fonctionnement

De 64 807.90 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le budget annexe 2026 « Les Vallées »

Objet n°6 – VOTE DU BUDGET 2026 : budget annexe « Les Hautes Vallées »

Après avoir eu lecture des dépenses et des recettes inscrites au budget annexe 2026 « Les Hautes Vallées », le Conseil Municipal propose de voter :

Le budget annexe 2026 « Les Hautes Vallées » s'équilibre à la somme :

De 535 134.24 € en section de fonctionnement

De 631 248.36 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de reporter ce sujet au Conseil Municipal d'avril 2026, afin de compléter le dossier.

Objet n°7 – SENTIER PIÉTONNIER « LE CÈDRE » route de la Blosserie : devis voirie

Monsieur Le Maire informe qu'un sentier piétonnier existe déjà au lieu-dit « Le Cèdre » sur la route de la Blosserie, mais qu'il convient de le prolonger jusqu'à l'entrée du lotissement « La Blottière » afin de permettre aux habitants de ce secteur d'accéder, en toute sécurité et à pied, à l'ensemble des équipements communaux.

L'entreprise Pigeon a transmis un devis d'un montant de 9 999 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE ce nouvel aménagement piétonnier

ACCEPTE le devis de l'entreprise PIGEON TP au prix de 9 999 € HT.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Objet n°8 – SENTIER PIÉTONNIER « LE CÈDRE » route de la Blosserie : devis potelets en bois

Monsieur Le Maire informe qu'un sentier piétonnier existe déjà au lieu-dit « Le Cèdre », route de la Blosserie, mais qu'il convient de le prolonger jusqu'à l'entrée du lotissement « La Blottière » afin de permettre aux habitants de ce secteur d'accéder, en toute sécurité et à pied, à l'ensemble des équipements communaux.

L'entreprise TGF a transmis un devis d'un montant de 3 266.76 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE ce nouvel aménagement piétonnier

ACCEPTE le devis de l'entreprise TGF au prix de 3 266.76 € HT.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Objet n°9 – SENTIER PIÉTONNIER ET PARKING CIMETIÈRE : aménagement

Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement des cheminements piétons et des places de stationnement situés en face du cimetière doit être repensé, afin d'offrir un nombre suffisant de places de parking et de garantir aux piétons une circulation et un accès au cimetière en toute sécurité.

Cet aménagement piétonnier permettra également de rejoindre le bourg ainsi que l'école dans des conditions sécurisées.

L'entreprise Pigeon a transmis un devis d'un montant de 12 421.90 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE ce nouvel aménagement piétonnier et de places de parking, rue de la Broderie.

ACCEPTE le devis de l'entreprise PIGEON TP au prix de 12 421.90 € HT.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Objet n°10 – ARRÊT BUS MOVA : devis marquage au sol

Monsieur Le Maire rappelle la mise en place depuis septembre dernier, d'un nouveau réseau de bus qui se nomme MOVA. La commune est desservie par la ligne n°10 et compte jusqu'à 10 allers/retours quotidiens. Dans le bourg, l'arrêt de bus se trouve rue du Pont des Arches, en face la salle communale « Pierre Platier ». Afin de sécuriser cet arrêt dans le sens Vitré/La Guerche, il est nécessaire de réaliser des zébras au sol et un passage piétons.

L'entreprise SELF SERVICES 35 a transmis un devis d'un montant de 574.50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le marquage au sol de l'arrêt de bus MOVA et la réalisation d'un passage piétons, rue du Pont des Arches.

ACCEPTE le devis de l'entreprise SELF SERVICES 35 au prix de 574.50 € HT.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Questions diverses

Elections :

Dimanche 15 mars 2026 : planning des permanences

Animations prochaines :

- Samedi matin 14 mars 2026 : défilé des enfants et portes ouvertes de l'école
- Dimanche 22 mars 2026 : marché de printemps

- Mardi 24 mars 2026 de 10h à 12h : permanence MOVA parking salle communale
- Samedi 28 mars 2026 : soirée du foot
- Samedi 11 avril 2026 à partir de 9h : concours de palets organisé par l'APEL et le Comité des Fêtes
- Samedi 18 avril 2026 : atelier citoyens
- Samedi 18 avril 2026 entre 9h et 13h : traversée du bourg par la randonnée cycliste du club de Châteaugiron (133 kms au total sur 25 communes)
- Dimanche 3 mai 2026 à partir de 11h : défilé de voitures anciennes dans le bourg

Lotissements « Les Vallées » :

- L'acte de vente concernant le lot n°2 a été signé le jeudi 12 février 2026
- Le Permis de Construire du lot n°1 est accordé

Pollution :

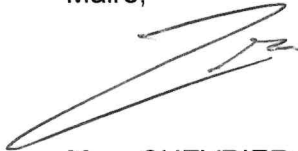
Un acte de malveillance a eu lieu dans la nuit de jeudi à vendredi 6 mars 2026. Près de 1 000 litres d'huile de vidange ont été déversés dans un fossé, proche du lieu-dit « La Robannerie ». Les autorités ont été saisies.

Divers :

Afin de rendre l'aire de fitness plus attractive et praticable en toute saison, nous étudierons l'aménagement possible d'un revêtement en dur (dalle). Cela faciliterait l'accès aux appareils tout en offrant un meilleur agrément d'utilisation.

Levée de séance : 22h

M. COLAS Yves
Maire,



Mme CHEVRIER Maryvonne


Mme HOCDE Marie-Thérèse



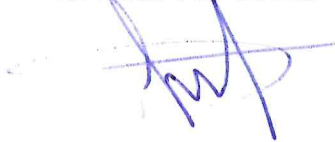
M. CORBIÈRE Sébastien
Excusé
Pouvoir à Cédric Durand

M. PRIOUR Nicolas

M. DOUCIN David



M. FOLIARD Cédric



M. ALIX Didier



Mme FROMENTIN Cécile

M. ROBIDEL Johan
Absent

Mme LEMAILE Magali



M. DURAND Cédric

Mme CHEDEMAIL Mathilde
Excusée

Mme OLIVRY Kélig
Secrétaire

Mme CORNÉE Anne-Sophie

